Réseau de transport d'électricité

Réf :		
Indice : 1	**GT Raccordement et Accès au Réseau des clients consommateurs** **CURTE** **CR de la séance du 15 octobre 2014** 10h00 – 12h00	Date d'approbation :
		Date de fin de validité :
Date d'applicabilité :		Pages : 4
Destinataire(s) : Participants à la réunion Copie(s) : WWW.CONCERTE.FR		Rédacteur(s) : Henri MARIA Approbateur(s) : JP.BONNET Accessibilité : RTE

Objet : Evolution du Cadre contractuel des Consommateurs – Propositions concernant les engagements « Qualité de l'Electricité (QdE) »

Liste des personnes présentes :

NOM	**SOCIETE**
Jérémy ALARY	TEREOS
Stéphanie AUTIER	ERDF
Christian DUBOUCHEIX	RATP
Vincent GARDET	SNCF – Direction de l'ingénierie
Marc HEMERY	SNCF – Direction de l'ingénierie
Jean-Pierre MATHERY	TOTAL
Mathieu REBY	ERDF
Bertrand WALLE	BOREALIS
Jean-Philippe BONNET	RTE
Nicolas TRINCHANT	RTE
Philippe MANTION	RTE
Nicolas BREHAM	RTE

Alice FOURNIER	RTE
Henri MARIA	RTE

Le compte rendu de la séance du 26 septembre 2014, envoyé aux membres du GT par courriel et publié sur la plate-forme ConceRTE, n'a pas fait l'objet de remarques particulières. Il est proposé de le considérer comme approuvé à l'issue d'un délai supplémentaire d'une semaine durant lequel les acteurs sont invités à transmettre leurs observations.

La présentation faite en séance par RTE est disponible sur le site www. Concerte.fr. Elle a par ailleurs fait l'objet d'une diffusion aux participants à la concertation.

1. Engagements sur la Fréquence de coupure

Il est rappelé que les principes existants actuellement dans le CART en matière d'engagements de RTE sur les coupures sont conservés. Ainsi, ces engagements restent triennaux, le calcul est réalisé sur la base de l'historique, et l'effet cliquet « anti retour en arrière » est également conservé.

Une présentation de ce qui pourrait figurer dans le projet de CART est effectuée. L'évolution consiste, outre l'abaissement du seuil plancher à 1CBL[1]/3ans, à décaler les limites d'indice historique conduisant à l'obtention des seuils d'engagement sur les coupures, brèves et longues.

Cette proposition de RTE permettra une amélioration des engagements, non seulement pour les sites qui disposent d'un très bon historique, mais aussi pour des sites avec un historique moins bon (*cf. p.4 du support de présentation disponible sur www.conceRTE.fr*).

Par ailleurs, divers aménagements à intégrer dans le projet de CART sont proposés par RTE :

- Pour les sites ne disposant pas d'historique, l'engagement initial pourra être fondé sur une étude prévisionnelle tenant compte de la structure d'alimentation et de l'historique du réseau local.
- Extension de la définition d'une coupure pour couvrir aussi le cas des sous-stations ferroviaires alimentées entre deux phases du RPT.
- Prise en compte de l'ensemble des automates permettant de réduire la durée de coupure : lorsque le fonctionnement des protections et automates se traduit par une succession de coupures (plusieurs tentatives de réalimentation en moins de 2 minutes) seule la dernière coupure doit être comptabilisée que ce soit une Coupure Longue ou Brève (le CART actuel ne prévoit cette disposition que lorsque la dernière coupure est longue, mais ne couvre pas l'éventualité d'un 2ème réenclenchement réussi).

[1] CBL : Coupure Brève ou Longue

- *A la demande de TOTAL, RTE améliorera la formulation de cette disposition dans le CART.*

2. Engagements sur la durée cumulée des coupures longues

RTE rappelle les principes généraux qui ont été présentés lors de la précédente réunion et qui ont été accueillis favorablement par les acteurs :

- Le risque de Coupure Longue étant fortement lié à la structure de raccordement et en particulier au nombre d'alimentations choisi par le Client, modulation de l'engagement en fonction du niveau de sécurisation de l'alimentation du site choisi par le client,
- articulation de cet engagement avec l'abattement tarifaire 2% - 6 heures : le client bénéficiera du dispositif qui lui est le plus favorable.

RTE a exposé trois propositions déclinant différentes possibilités de modulation de son engagement en fonction de la structure d'alimentation du site Client et des éventuels moyens de secours internes.

Les acteurs ont accueilli favorablement ces propositions et ont formulé quelques remarques et interrogations, en particulier concernant :

- La problématique des effets de seuils : un client pourrait avoir intérêt à être coupé un peu plus longtemps pour dépasser la durée seuil et ainsi pouvoir être indemnisé.
- La définition ce que l'on entend par mise en sécurité des installations (limité à la sécurité des personnes ?) et la détérioration de l'outil de production (casse matérielle uniquement ? process industriel inutilisable avant un nettoyage complet des matériaux répandus lors de l'incident ?...)

RTE invite les acteurs à formaliser, si possible avant la fin de la semaine suivante, leurs questions complémentaires par rapport aux 3 propositions examinées.

3. Engagements sur les creux de tension

RTE rappelle sa proposition consistant à ajouter à son catalogue de prestations annexes un nouveau service permettant la surveillance de l'onde de tension grâce à la mise à disposition d'un AMQ et d'informations sur les perturbations (notamment les creux de tension), sans engagements associés.

RTE propose également l'adaptation des services existants Q+ et Sup Quali + avec une amélioration des seuils.

4. Engagements sur les travaux programmés

RTE vise une réduction de la durée des interruptions pour maintenance courante des alimentations.

Mais tout en diminuant le volume global d'interruption programmée, RTE a aussi besoin de plus de souplesse, notamment pour des interventions courtes ou pour des situations particulières sortant des interventions de maintenance courante (interventions sur des équipements à risque, chantiers de développement du réseau, essais de renvois de tension vers les sites nucléaires…).

L'évolution envisagée est de passer d'un engagement de 5 jours d'interruption programmée sur 3 ans (dont 2 jours convertibles en 4 plages de 4 heures), à un engagement de 3 jours sur 3 ans (dont 2 jours convertibles en 4 plages de 4 heures), auquel pourrait s'ajouter, en cas de besoin, un certain nombre de plages de 4h (inférieur à 4) pour des interventions particulières justifiées.

RTE rappelle que ces interventions de maintenance sont nécessaires pour assurer un bon niveau de qualité et pouvoir respecter ses engagements en matière de qualité de l'électricité. Par ailleurs RTE continuera bien sûr à rechercher le placement des interventions aux périodes de moindre gêne pour le client, en coordination avec celui-ci.

- *Suite à l'interrogation de certains acteurs sur les cycles et programmes de maintenance de RTE, des éléments de clarification sont apportés par RTE sur les principales opérations qui sont nécessaires pour assurer un bon fonctionnement des installations.*

5. Renforcer l'analyse partagée des risques

RTE souhaite généraliser l'utilisation de guide méthodologique pouvant prendre la forme d'une « check list », pour garantir un niveau de partage suffisant de l'information et permettre l'identification des actions à entreprendre de part et d'autre.

Ce travail doit s'engager en parallèle de l'évolution du CART en vue de disposer d'une méthode de déploiement de ce nouveau contrat.

C'est un sujet qui pourrait être instruit en collaboration avec les commissions spécialisées des organismes professionnels.

- *Les participants sont favorables à l'utilisation de ce guide méthodologique, permettant un meilleur dialogue avec RTE et une meilleure prise en compte de la spécificité de leur installation. Ils souhaitent que le document soit opérationnel et simple à aborder. Les participants ont également proposé de prendre comme base de rédaction de ce guide les comptes-rendus de réunions annuelles entre RTE et ses Clients. RTE et les participants*

s'accordent pour dire qu'il faut, pour mener à bien ce guide, solliciter les personnes les mieux adaptées au sein des entreprises, ayant une bonne connaissance du fonctionnement et des interactions entre installations électriques et le réseau.

6. Rappel sur la concertation

L'objectif est de soumettre à la CRE, avant le 31/12, un modèle de CART-C révisé issu de la concertation.

Les participants sont invités à poursuivre la journée de GT en se rendant à la réunion portant sur la thématique « Accès au réseau », à 14h00 en salle 17/44.

Des points intermédiaires sont possibles (conférences téléphoniques, réunions bilatérales…) ;

La phase de consultation via le site www.concerte.fr se tiendra fin novembre / début décembre

La prochaine réunion du GT aura lieu le 13 novembre. Il sera procédé à une relecture du projet de nouveau CART-C.

Vos interlocuteurs chez RTE :

- Philippe MANTION :

  philippe.mantion@rte-france.com / 01.41.02.15.20

- Nicolas TRINCHANT :

  nicolas.trinchant@rte-france.com /01.41.02.14.53